

PV CONSEIL D'ADMINISTRATION

Samedi 27 Février 2021

10h – 11h05

En visioconférence

Ont reçu convocation	Présents	Excusés	Absents
APPELHAUSER Michèle (CEFIEC – MA) MA	X		
BARRIER Anne (GIT – MA Association) AB			X
BOISSART Marielle (Individuel – CA) MB	X		
BORDIEU Philippe (Individuel – CA) PB			X
BOULLIERE Elisabeth (AEEIBO – CA) EB	X		
CHAPDANIEL Sébastien (MA – Individuel) SCH	X		
CHAUMIER Danièle (AFET – CA – Individuel) DC	X		
DANNENMULLER Anne (CEEPAME – CA) AD	X		
DEBOUT Christophe (Individuel – CA) CD	X		
DE LAVENNE Rozenn (Individuel – MA) RD			X
DUGOT Michel (Individuel – CA) MD	X		
DURAND Fanny (GIFE – CA) FD	X		
FAIVRE Patricia (Individuel – CA) PF	X		
GAUDELET Danny (MA – individuel) DG		X	
HERISSON Brigitte (Individuel/ANFIIDE – CA) BH		X	
HOMERIN Marie-Pierre (MA – Individuel) PMH			X
HUE Gilberte (Individuel – CA) GH	X		
JOUBART Michel (GERACFAS – CA) MJ		X	
KARAM May (MA – Individuel) MK	X		
LECOINTRE Brigitte (ANFIIDE – CA) BLC		X	
LENOIR Marion (CEIIADE – CA) ML	X		
LOUVEL Brigitte (Individuel – CA) BLE	X		
LUDWIG Brigitte (UNAIBODE – CA) BL	X		
MOUDJED Abdel Aziz (MA – individuel) AAM			X
MULLER Catherine (MA – individuel) CM			X
NIAUX Jocelyne (Individuel – MA) JN			X
NOEL BOURGOIS Soizic (MA – individuel) NB	X		
ORIEZ Baptiste (MA – individuel) BO		X	
RIOU Yann (MA – individuel) YR		X	
SANSELME Isabelle (MA – individuel) IS			X
SCHARFF Jean-Jacques (Individuel – CA) JJS	X		
THOMYRE Catherine (MA – Individuel) CT			X
(ANPDE – CA)			X
WISNIEWSKI Elisabeth (MA – ANdEP) EW		X	

Code utilisé : MA = membre actif / CA = membre du Conseil d'Administration



Animateur : Gilberte HUE
Secrétaire : Marielle BOISSART

Gilberte HUE ouvre la séance à 10h et annonce l'ordre du jour :

- Approbation du PV du CAE du 12/12/2020
- Modification des statuts
- Modification du règlement intérieur
- Approbation de candidatures à l'ASI
- Calendrier 2021
- Informations et questions diverses

Point sur les procurations :

Pour C DEBOUT : 1 procuration
- ANFIIDE

Pour M BOISSART : 1 procuration
- Brigitte HERISSON

Soit 13 voix en présentiel car seules les personnes au CA votent et 2 votes par procuration.
Au total : 15 votes.

Rappel :

Toute décision du Conseil d'Administration peut faire l'objet d'un vote sous réserve du quorum sur la base de la moitié des présents plus une voix.

Les décisions du conseil d'administration sont prises à la majorité simple des présents, sans condition de quorum ; en cas de partage, la voix du président est prépondérante.

1. Approbation du PV du CAE du 12 Décembre 2020

Décision :

PV approuvé à l'unanimité.

2. Vote pour la modification des statuts

Les modifications sont les suivantes :

Article 8 Le Conseil d'Administration peut délibérer à distance en cas de la survenue d'événements de force majeure. La consultation écrite des membres de l'association en lieu et place d'un conseil d'administration et le vote par voie électronique sont possibles. Les modalités sont précisées dans le règlement intérieur de l'Association.

Article 10 L'assemblée générale ordinaire peut délibérer à distance en cas de la survenue d'événements de force majeure. La consultation écrite des membres de l'association en lieu et place d'une assemblée générale ordinaire et le vote par vote électronique sont possibles. Les modalités sont précisées dans le règlement intérieur de l'Association.

Article 11 L'assemblée générale extraordinaire peut délibérer à distance en cas de la survenue d'événements de force majeure. La consultation écrite des membres de l'association en lieu et place d'une assemblée générale extraordinaire et le vote par voie électronique possibles. Les modalités sont précisées dans le règlement intérieur de l'Association.

Décision : Approuvé à l'unanimité.

3. Vote pour la modification du règlement intérieur

Article 26 ajouté - Vote par téléphone ou voix électronique

En cas de force majeure, le Conseil d'Administration, l'Assemblée générale ordinaire et l'Assemblée générale extraordinaire peuvent participer et délibérer à distance par audioconférence ou visioconférence. Les décisions peuvent être prises aussi par voie de consultation écrite dans des conditions assurant la collégialité de la délibération.

Les réunions sont préparées en amont comme s'il s'agissait de présentiel et dans le respect des modalités du règlement intérieur pour chaque instance constitutive.

Les votes sont effectués à distance écrite ou électronique ou à main levée.

Si bulletin secret, il est préférable d'utiliser la consultation écrite par courrier.

Pour preuve de la présence dans le cas de visioconférence en AGO ou AGE, faire une capture d'écran et/ou enregistrer l'ensemble de la réunion. Il est conseillé de faire ratifier les décisions prises en ligne en AGE ou AGO à la prochaine AGO ou AGE en présentiel.

Marion LENOIR : il existe des systèmes de vote en ligne

Christophe DEBOUT : vote possible par Google Form sur le modèle d'un sondage en cochant la fonction mail non apparent.

Décision : Approuvé à l'unanimité.



4. Approbation des candidatures à l'ASI

Objet :

Une candidature : SOFRIPA.

Discussion :

Le dossier était conforme.

Décision : Avis favorable.

5. Calendrier 2021

- 20 Mars 2021 10h – 12h 30 : réunion organisation colloque.
- 29 Mai 2021 : CA.
- 25 Septembre 2021 : réunion de réflexion.
- 27 Novembre 2021 : CA.
- 29 Janvier 2022 : AG.

6. Informations et questions diverses

Objet :

Colloque de l'ASI : webinaire le 01 Avril.

Discussion :

Comité d'organisation, scientifique et de pilotage se réunissent régulièrement.

L'affiche a été mise en ligne sur le site. E colloque a été mis à la place de 1^{er} colloque.

JJS : Il restera à élaborer la fiche d'inscription.

FD : il apparaît important de noter la gratuité sur l'affiche.

CD : c'est important pour donner accès à un maximum des préconisations de l'ASI.

GH renvoie la liste des personnes invitées. L'ONI a été prévenu.

SC demande qui intervient pour le retour d'expérience pour les IPA.

CD : le CNPIPA a été contacté - Sandrine LEFEBVRE et Julie POURMALEU avec un axe de la formation et dans un établissement, comment investir les compétences développées en formation.

CD pose la question du protocole pour les discours et si le Président de l'ONI doit prendre une place en introduction.

MD : l'intervention de l'ONI permettrait d'asseoir l'ASI comme société savante.

BL : La Présidente de l'ASI ouvre et le Président de l'ONI peut prendre la suite pour asseoir l'ASI comme société savante.

SC : il est important de dissocier la société savante de l'ONI car il s'agit d'une instance scientifique et autonome.



Académie
des Sciences Infirmières

Décisions :

Les membres peuvent diffuser l'information dans les réseaux.
GH introduira le colloque puis la parole sera laissée à l'ONI

Discussion :

Pour information, l'AG du CIF est programmée le 12 Mars et l'AG du CNPI le 25 Mars 2021.

GH clôture la journée à 11h05.

Secrétaire
Marielle BOISSART

Présidente
Gilberte HUE

Approuvé en CA du 20 Mars 2021